

N°2025-05/50B

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE PASSERELLE PIÉTONNE ET CYCLABLE CONNECTANT LA VOIE VERT DE L'AGUILLE DE LA MAR ET LE VILLAGE DE MONTECOT.**

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juillet, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Pour :</b>	10
<b>En exercice :</b>	10	<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	10	<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Secrétaire de séance :** Dominique ANDRAULT.

**Date de convocation :** 25 juin 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

La voie verte de l'agouille de la mar est un axe de mobilité douce structurant du territoire de Sud Roussillon. Il permet de relier le secteur des Aspres au littoral.

Afin de faciliter l'accès à cette voie verte à partir de Montescot, la création d'une passerelle sur l'agouille de la mar est nécessaire.

Le Fonds Vert (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) coordonné par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), et porté par la Préfecture des Pyrénées Orientales, propose un dispositif « soutenir les aménagements cyclables ». Ce projet entre parfaitement dans les projets éligibles au titre de la résorption d'une discontinuité cyclable par la création d'un ouvrage d'art.

Une subvention sera également demandée au Département des Pyrénées-Orientales.

La communauté de communes Sud Roussillon sollicite l'aide de l'Etat au titre du Fonds vert 2025, et l'aide du Département des Pyrénées-Orientales selon le plan de financement suivant :

DEPENSES (H.T)	RECETTES		
		%	Total
173 998,00 €	Financiers sollicités		
	Etat (Fonds vert)	25	43 499,50 €
	CD66	50	86 999,00 €
	Autofinancement		
	CCSR	25	43 499,50 €

Les travaux sont prévus au 2<sup>ème</sup> semestre 2025.

16, rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél. 04 68 37 30 60

Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114

**EN CONSÉQUENCE LE BUREAU, APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,**

↳ **DECIDE** de solliciter un cofinancement de l'Etat au titre du Fonds vert 2025 à hauteur de 25 % et du Département des Pyrénées-Orientales à hauteur de 50 % au regard du projet décrit ci-avant et évalué à 173 998,00 € ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération ;

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

